

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
17 JUIN 2024**

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire
M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, C.Jaubert, C.Lafond
M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq

Excusés :

Mme M.Grangéon

Absent :

M. T.Parin

Mme M.Grangéon donne pouvoir à M. A.Boutry

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 40.000 € :

M. le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire sur une période d'un an pour un montant de 40.000 €.

Il précise que la ligne de trésorerie constituée en 2023 sera remboursée dans son intégralité par la nouvelle.

Cette ligne de trésorerie permet la gestion des besoins en trésorerie à court terme dans l'attente du versement des différentes dotations.

M. Le maire propose de solliciter l'organisme bancaire Caisse d'Epargne comme en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de la Caisse d'Epargne au taux Ester 1 % sur une durée d'un an, intérêts trimestriels, commission d'engagement de 200,00 €.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la mise en œuvre de la ligne de trésorerie et autorisent M. le maire à mener l'opération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

2 / Délibération portant sur la demande de prêt à court terme (taux fixe en attente des subventions) :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à un emprunt à court terme dans l'attente des subventions DETR (Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux) et DCE (Dotation Cantonale d'Equipeement) et énumère l'ensemble des données financières inhérentes au dossier « Amélioration énergétique de la salle des fêtes ».

Ce prêt serait d'un montant de 41.000 €.

Le taux fixe est de 4,32 % ; le remboursement total ou partiel est sans frais. Les frais de dossier sont de 100,00 €.

La proposition de la banque Crédit Agricole est la plus avantageuse.

L'opération concernée est la pose de la toiture en tôle bac acier et le remplacement des dix fenêtres et d'une porte de la salle des fêtes.

Le montant total des travaux s'élève à 48.278,00 € dont 26.042,40 € pour la toiture et 21.840,00 € pour les fenêtres et porte PVC.

Le surcout occasionné par l'augmentation des matériaux depuis 2021 (date des premiers devis) est de 15.838,76 € dont la porte en supplément et accessoires pour un montant de 3.249,30 €.

Le montant des subventions 2021 (DETR : 9.638,00 € et DCE : 15.800,00 € s'élève à 25.438,00 €).

Une demande de subvention DCE 2024 sera transmise aux deux conseillers départementaux en juillet pour un montant envisagé de 10.000,00 €.

A noter le remboursement de la TVA pour un montant de 7.947,90 €.
L'auto financement (règle des 20 %) s'élèvera à 9.600,00 €.

A réception des subventions, le prêt à court terme sera remboursé à hauteur d'environ 35.438,00 €.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la demande de prêt à court terme (taux fixe en attente des subventions) et autorisent M. le maire à mener l'opération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

3 / Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024 (budget 2023 sur 2024) :

M. le maire fait part d'une erreur de retranscription du montant des recettes d'investissement dans la délibération à savoir 20.399,89 € au lieu de 20.398,89 €.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le montant de 20.398,89 € des recettes d'investissement 2023 sur l'exercice 2024.

4 / Délibération portant sur la rétrocession d'un caveau à la commune de Billy-Chevannes :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la demande de M. et Mme Boutin P.H de rétrocession d'un caveau situé dans le cimetière de Billy-Chevannes.

En effet, après avoir restauré le caveau Mourette, M. Boutin souhaite l'exhumation de ces parents dans celui-ci.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la demande de rétrocession de la concession.

Les travaux seront menés conformément à la réglementation en vigueur par la société des pompes funèbres Joly.

5 / Informations diverses :

→ Affectation nouvel agent

Suite à la démission de madame Caron Virginie le 14 mai 2024 qui assurait la cantine et l'entretien de la mairie, M. le maire fait part du recrutement de madame Casna Séverine pour la remplacer.

Celle-ci assurait déjà l'entretien de la salle de classe et du dortoir.

Les horaires et le nombre d'heures pour ce poste de travail restent inchangés.

→ Fête de la musique

M. le maire présente le bilan de la fête de la musique du 14 juin 2024 qui s'est déroulée dans la salle Louis Taupin en raison des conditions météorologiques.

Les personnes présentes se sont montrées très satisfaites de la prestation musicale de M. Vincent Cournède et son guitariste.

Il propose les dates pour 2025 ; les membres du conseil retiennent la date du vendredi 13 juin 2025 avec M. Vincent Cournède.

→ Bureau élections législatives :

M. le maire présente le tableau des bureaux de vote du 30 juin et du 07 juillet pour les élections législatives.

Les modifications sont apportées selon les souhaits de chacun des élus.

→ Travaux salle des fêtes :

Les travaux de toitures ont enfin débuté par l'installation de l'échafaudage.

Les tôles bacs acier seront livrés autour du 03 juillet 2024.

Le remplacement des fenêtres et de la porte sera assuré au cours du mois d'octobre 2024.

→ Réunion publique concernant le projet agri voltaïque du Mont :

La réunion publique a eu lieu le 15 mai 2024 à la salle des fêtes.

La société Térapolis, porteuse du projet avec M. D.Chatelin, a présenté la société et le projet.

Dans le cadre de deux ateliers avec présentation de photos liées aux co-visibilités, les agents de la société ont pu apporter des réponses aux différentes questions des 27 personnes présentes.

Un buffet a accompagné ce temps d'échange.

Une prochaine rencontre sur site a eu lieu le 29 mai dans le cadre de l'atelier de l'aménagement avec les représentants des services de l'état (direction des territoires, UDAP, CAUE...) et de deux architectes paysagers.

Questions diverses :

Pas de question diverse

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Septembre 2024.